



PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

DECLARATION D'ORGANISATION D'UNE MANIFESTATION SPORTIVE
AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR SUR UN CIRCUIT PERMANENT HOMOLOGUÉ
(*compétitions, démonstrations*)

1 - LES ORGANISATEURS :

Personne physique

Personne Morale

Vos nom et prénom (s) : _____ Nom : _____

Adresse complète du demandeur : _____

Tél. professionnel : _____ Tél. domicile : _____ Tél mobile : _____

Adresse électronique : _____

2 – VOUS SOUHAITEZ ORGANISER

Une manifestation sportive avec engagement de véhicules à moteur

3 – INTITULÉ DE L'ÉVÉNEMENT

4 – LIEU D'ORGANISATION

Circuit permanent homologué

Précisez :

5 – DATE ET HORAIRE DE LA MANIFESTATION

6 – NOMBRE DE PERSONNES ATTENDUS

A : _____, le _____
Signature du déclarant



INFORMATIONS PRATIQUES

A QUI TRANSMETTRE LA DÉCLARATION :

Préfecture d'Eure-et-Loir
Pôle Polices Administratives – Place de la république – CS 80537 – 28019 Chartres Cédex

DÉLAI DE DÉPOT :

- 2 mois avant la date de la manifestation

PIECES A JOINDRE :

1° l'imprimé dûment complété et signé ;

2° Les modalités d'organisation de la manifestation, notamment son règlement particulier conforme aux règles techniques et de sécurité mentionnées à l'article R.331-19 du code du sport ;

3° Une attestation de police d'assurance, conforme aux dispositions des articles L.331-10 et R.331-30 du code de sport ;

4° Le recensement des dispositions mises en place pour assurer la sécurité et la protection des participants et du public ;

5° Le cas échéant, l'avis de la fédération délégataire concernée dans les conditions prévues à l'article R.331 -22-1 ou, à défaut, la saisine de la fédération.

(sont dispensés de cette formalité : les organisateurs membres de la fédération sportive compétente dès lors que la manifestation est inscrite au calendrier sportif, les fédérations sportives agréées, leurs organes régionaux ou départementaux et leurs membres, dès lors qu'il existe dans la discipline faisant l'objet de la manifestation la convention mentionnée à l'article R.331-9. Cette convention doit être jointe à la demande).